

A Romainville, la maire opposée à une chaufferie alimentée par des déchets

93

Déchets

21 juin 2017

Alors que va débuter la concertation préalable à un nouveau projet de transformation du site de Romainville (Seine-Saint-Denis), la maire annonce son refus d'y voir construite une chaufferie alimentée par des combustibles solides de récupération. Le président du Syctom, Hervé Marseille, promet « un projet partagé, reposant sur l'accord des élus ».

A Romainville, le site du Syctom (l'agence métropolitaine des déchets ménagers) va être modernisé et transformé. Mais jusqu'à quel point ? C'est aujourd'hui un lieu de transfert d'ordures ménagères (373 000 tonnes en 2016) permettant leur regroupement avant qu'elles soient acheminées vers les usines d'incinération d'Issy, d'Ivry ou de Saint-Ouen. Le lieu accueille également un centre de tri des collectes sélectives (42 000 tonnes triées en 2016) et une déchetterie (900 tonnes, toujours en 2016). Mais quels seront les contours de la nouvelle installation que le Syctom espère opérationnelle à cet endroit, dès 2023 ? La concertation préalable sur le projet de futur centre de traitement des déchets ménagers de Romainville-Bobigny doit débuter le 5 juillet 2017.



La ligne de tri de déchets de Romainville a été modernisée en 2015, à l'intérieur d'une structure demeurée inchangée. ©JGP

Premier projet avorté

« L'histoire de la réhabilitation du site de Romainville a été tumultueuse pendant quelques années », reconnaît d'emblée le président du Syctom, Hervé Marseille, qui veut aujourd'hui rassurer. « Quand j'ai été élu président du Syctom, j'ai eu le souci de remettre à plat la situation. Je souhaite un projet partagé qui repose sur l'accord des élus », assure-t-il.

« L'histoire de la réhabilitation du site de Romainville a été tumultueuse pendant quelques années », reconnaît d'emblée le président du Syctom, Hervé Marseille. © Jgp

L'opposition de la population, des élus locaux et pour finir une décision du tribunal administratif avaient en effet signé la mort, en 2015, d'un premier projet pour le centre, prévoyant l'installation d'un tri mécano-biologique et d'une unité de méthanisation sur place. Le directeur général des services (DGS) du Sycotom, Martial Lorenzo, présente donc aujourd'hui un projet qui comporte « un socle d'invariants » et plusieurs autres possibilités, « comme autant d'étages d'une fusée, qui peuvent se faire ou non » avance-t-il prudemment.

42 000 tonnes de déchets issus des collectes sélectives ont été réceptionnés puis triés, en 2016, sur le site de Romainville. ©JGP

Le « socle » du projet prévoit le développement du centre de tri pour atteindre une capacité de 60 000 tonnes par an, une modernisation de la déchetterie, à laquelle on adjoindrait une ressourcerie, l'amélioration de l'insertion urbaine du site et enfin le développement de l'évacuation fluviale des déchets grâce à la construction d'un port à conteneurs sur le canal de l'Ourcq.

« Nous avons une ambition commune : créer une véritable vitrine du Sycotom. Ce sera un site de réception et de tri des déchets. La question est, ensuite, que fait-on de tout cela ? », indique Corinne Valls, maire (Mouvement de la gauche citoyenne) de Romainville, par ailleurs vice-présidente du Sycotom, qui se dit « optimiste » sur l'aboutissement de ce nouveau projet.

Chaufferie « sans intérêt » pour les élus locaux

Parmi les « options » de traitement proposées dans le projet soumis à concertation par le Sycotom, figure un bioséchage des ordures ménagères qui permettrait de les compacter avant leur transfert. Autre possibilité : la production de combustibles solides de récupération (CSR) à partir

des déchets, qui pourraient alimenter une chaufferie pour des réseaux de chaleur voisins ou à venir. Et là, l'élue n'est plus d'accord. « Nous avons demandé des études complémentaires concernant la production de CSR », annonce Corinne Valls.

La production de combustibles solides de récupération à partir des déchets n'emballe pas la maire de Romainville Corinne Valls.
© DR

« Quant à la réalisation d'une chaufferie, elle n'aurait aujourd'hui plus d'intérêt. Localement, l'heure n'est plus à creuser pour installer les tuyaux nécessaires au chauffage urbain. Les constructions nouvelles sont à énergie positive et pour les réhabilitations, il existe d'autres solutions moins coûteuses et réclamant moins d'espace pour leur mise en œuvre », assure la maire de la commune représentant, le 19 juin, la position des élus de « la majorité municipale de Romainville et des différents groupes du territoire Est Ensemble ».

Cette option « chaufferie » semble donc mal engagée, sans l'aval des élus pour lui offrir un débouché. Mais « **comme cela a été le cas à Ivry**, des idées nouvelles peuvent émerger lors de la concertation et enrichir le projet sur lequel le Sycatom devra ensuite délibérer », assure le DGS du Sycatom. L'adaptation à la collecte des biodéchets, d'ores et déjà mise en place dans un quartier de Romainville, pourrait ainsi être étudiée. « On a le souci d'aboutir mais aussi de compléter notre action globale », souligne Hervé Marseille, rappelant que le Sycatom, qui traite 2,4 millions de tonnes de déchets par an pour le compte de 84 collectivités, recourt encore à l'enfouissement pour près de 7 % de ce tonnage. « Alors que l'Etat impose une réduction des équipements d'incinération existants, il y a un challenge : assurer la solidarité entre les territoires. »

Un fablab pourrait être créé à Romainville autour du recyclage des plastiques. ©JGP

Premiers marchés en 2018

Le programme pour le site de Romainville-Bobigny sera définitivement choisi fin 2017, pour une attribution des marchés en 2018 et 2019 et un objectif prévisionnel de mise en service industrielle de la nouvelle installation en 2023. Selon les options retenues, le coût estimatif du projet varie, à ce stade, entre 250 et 350 millions d'euros. La concertation préalable proprement dite s'ouvrira par une réunion publique le 5 juillet 2017, la dernière réunion publique étant prévue début novembre, après quatre ateliers thématiques en septembre et octobre.

Un [site Internet d'information](#) a été mis en ligne le 19 juin.